

Société canadienne d'évaluation (SCE) - Initiative de mentorat Code de conduite fondé sur des valeurs

Dans le cadre de l'Initiative de mentorat de la SCÉ, le mentorat constitue une relation visant à bénéficier à tous·tes les participant·es, en mettant principalement l'accent sur le perfectionnement des mentoré·es. Les mentoré·es attendent de leurs mentor·es qu'ils et elles leur offrent le soutien, les conseils ou l'orientation souhaités en matière d'évaluation.

Définitions

Mentorat : Pour l'Initiative de mentorat de la SCÉ, le mentorat est défini comme une relation dans laquelle les mentor·es fournissent aux mentoré·es le soutien, les conseils ou l'orientation souhaités en matière d'évaluation. Les mentoré·es peuvent participer à n'importe quel stade de leur carrière.

Mentoré·e : Une personne motivée qui poursuit son perfectionnement par l'acquisition de connaissances et de compétences, avec l'aide d'une autre personne, le·la mentor·e.

Mentor·e : Une personne qui partage volontiers son expertise, son expérience et ses idées avec quelqu'un qui cherche à se perfectionner sur le plan professionnel.

Valeurs fondamentales

Le fondement de la relation de mentorat repose sur les [valeurs professionnelles fondamentales de la SCÉ](#) :

- **Les droits et le bien-être des personnes et des peuples** : Dans le contexte du mentorat, cela signifie la création d'un espace sûr qui « respecte et valorise la diversité des perspectives et des expériences ». Il protège la vie privée, la confidentialité et les intérêts des mentor·es et des mentoré·es, tout en reconnaissant leurs limites personnelles, professionnelles et de bénévolat. Dans les cas impliquant le réseautage et la défense des intérêts, les participant·es à la relation de mentorat maintiennent et améliorent la position de chacun au sein de leurs réseaux professionnels. Cette relation donne la priorité au bien-être et à l'avancement professionnel de toutes les parties concernées.
- **La recherche de la vérité, la franchise et la transparence** : Dans le contexte du mentorat, cela signifie que les mentor·es et les mentoré·es sont francs, honnêtes et transparents quant à leurs intentions et objectifs dans la relation, ainsi qu'à leurs propres compétences et valeurs conflictuelles. On attend d'eux·elles qu'ils·elles se fournissent mutuellement des informations et des rétroactions authentiques. Tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu dans le cadre de la relation doit être reconnu et divulgué.
- **La responsabilité envers les parties prenantes et la société** : Dans le contexte du mentorat, cela implique que tous les participant·es respectent leur devoir de servir les parties

prenantes des évaluations et restent engagés envers l'évaluation en tant que force de changement positif dans le monde. Les mentor·es et les mentoré·es valorisent le professionnalisme dans leur comportement, maintiennent l'indépendance de pensée et l'intégrité de conduite, adhèrent à la responsabilité de rendre des comptes et pratiquent une gestion responsable des ressources et de l'environnement.

Code de conduite

Le présent Code de conduite constitue la pierre angulaire de l'Initiative de mentorat, et tous les participant·es sont tenu·es d'adhérer à ses principes.

Bien que la relation de mentorat soit bénéfique à la fois pour les mentor·es et les mentoré·es, l'objectif principal reste le perfectionnement et l'apprentissage des mentoré·es. Par conséquent, les activités doivent être centrées sur les intérêts des mentoré·es.

Ce Code de conduite définit les comportements, les actions et les attitudes à privilégier dans la relation de mentorat. En tant que tel, le code sert de guide pour les mentor·es et les mentoré·es, garantissant que leur relation de mentorat est épanouissante et réussie. Le mentorat étant une alliance professionnelle, les participant·es sont lié·es par les lignes directrices en matière d'[éthique](#).

Attitudes clés à adopter

- Être constamment poli·e et respectueux·euse.
- Être facilement disponible et engagé·e dans la relation de mentorat.
- Faire preuve de respect et d'ouverture dans la communication.
- Honorer vos engagements et les principes énoncés dans l'accord de mentorat.
- Revoir régulièrement l'accord et y apporter les ajustements nécessaires pour répondre aux besoins des deux parties.
- Adhérer à la ponctualité et respecter les heures de réunion prévues.
- En cas de circonstances imprévues, informez rapidement votre partenaire des retards ou des annulations et, si nécessaire, fixez un autre horaire convenant aux deux parties.
- Exprimez clairement votre point de vue, en faisant preuve de tact et d'honnêteté.
- Écoutez attentivement votre partenaire et assurez-vous d'une compréhension mutuelle.
- Restez ouvert·e et adoptez une attitude positive.
- Faire preuve d'adaptabilité et de flexibilité en fonction des circonstances et des besoins de votre partenaire.

Confidentialité de la relation

Respectez la nature confidentielle de la relation de mentorat. Comme toute autre relation interpersonnelle, la relation de mentorat repose sur la confiance. Par conséquent, toute information partagée ou acquise dans ce contexte doit rester confidentielle, indépendamment de tout accord entre le·la mentor·e et le·la mentoré·e ou de toute obligation légale.